

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 179 ...	Entre son origine et son intersection avec la R. N. 834 : P. K. 0,000 à P. K. 15,657.	15,657
	Entre son intersection avec la R. N. 815 et la limite du département de l'Orne : P. K. 16,010 à P. K. 59,015.....	43,005
R. N. 180 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 5,229.....	5,229
R. N. 809 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 6,489.....	6,489
R. N. 810 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 12,475.....	12,475
R. N. 811 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 66,555.....	66,555
R. N. 812 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 24,728.....	24,728
R. N. 813 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 54,949.....	54,949
R. N. 814 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 91,552.....	91,552
R. N. 814 A..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 9,630.....	9,630
R. N. 814 B..	Sur toute sa longueur : P. K. 50,662 à P. K. 58,222.....	7,560
R. N. 814 C..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 7,420.....	7,420
R. N. 819 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 23,027.....	23,027
R. N. 834 ...	Entre la limite du département de l'Eure et son intersection avec la R. N. 815 : P. K. 0,000 à P. K. 9,794.....	9,794
	Entre son intersection avec la R. N. 813 et la plage de Trouville : P. K. 20,530 à P. K. 21,340.....	0,810
	Longueur totale.....	514,723

Par arrêté interministériel en date du 14 novembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale de la Corrèze avec effet au 1^{er} janvier 1973 les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 122 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 130,822 à P. K. 135,642.....	4,820
R. N. 140 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 91,530.....	91,530
R. N. 678 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 50,790.....	50,790
R. N. 679 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 78,310.....	78,310
R. N. 680 ...	Entre la R. N. 120 (Argentat) et le département du Cantal : P. K. 37,140 à P. K. 63,810.....	26,670
R. N. 682 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 53,860.....	53,860
R. N. 691 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 59,750.....	59,750
R. N. 701 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 54,580.....	54,580
R. N. 702 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 14,200.....	14,200
	Longueur totale.....	434,510

Par arrêté interministériel en date du 14 novembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale du Doubs avec effet au 1^{er} janvier 1973 les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 67 ...	Entre la limite du département de la Haute-Saône et la R. N. 73 (Besançon) : P. K. 0,000 à P. K. 19,800.....	19,800
	Entre la R. N. 461 et la R. N. 462 : P. K. 30,000 à P. K. 66,550.....	36,550
R. N. 67 b...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 7,400.....	7,400
R. N. 72 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 30,400.....	30,400
R. N. 73 ...	Entre la R. N. 83 (Clerval) et la frontière : P. K. 65,127 à P. K. 101,327.....	36,200
R. N. 437 ...	Entre la limite du département du Jura et la R. N. 438 : P. K. 0,000 à P. K. 127,403.	127,403
R. N. 437 a..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 19,100.....	19,100
R. N. 437 b..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 13,800.....	13,800
R. N. 437 c..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 22,600.....	22,600
R. N. 438 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 15,600.....	15,600
R. N. 459 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 9,500.....	9,500
R. N. 461 ...	Entre la R. N. 462 (carrefour Etalans) et la frontière : P. K. 15,060 à P. K. 64,255.	49,200
R. N. 463 ...	Entre la R. N. 437 et la limite du territoire de Belfort : P. K. 23,620 à P. K. 32,334.	8,800
R. N. 463 a..	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 0,400.....	0,400
R. N. 464 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 87,400.....	87,400
R. N. 467 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 1,600.....	1,600
R. N. 471 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 15,000.....	15,000
R. N. 473 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 53,800.....	53,800
R. N. 486 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 48,500.....	48,500
R. N. 492 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 83,600.....	83,600
	Longueur totale.....	686,653

Par arrêté interministériel en date du 14 novembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale du Gers avec effet au 1^{er} janvier 1973 les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 128 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 25,450.....	25,450
R. N. 129 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 34,182.....	34,182
R. N. 130 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 43,228.....	43,228
R. N. 131 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 54,322.....	54,322
R. N. 135 ...	Sur toute sa longueur : P. K. 0,000 à P. K. 24,972.....	24,972